

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

23313101

Déposé
08-02-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0480042508

Nom

(en entier) : JUTOMAPI

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Bois de Loo 379
: 6717 AttertObjet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE

Ce jour, le six février deux mille vingt-trois.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "JUTOMAPI", ayant son siège à 6717 Attert, Rue du Bois de Loo 379, ci-après dénommée la "Société".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIER RESOLUTION : Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire.

Suite à la décision de l'assemblée tenue le 25 juin 2021 de modifier l'année comptable, la présente assemblée décide avec effet à la date du 25 juin 2021 de modifier les deux premières phrases de l'article 15 des statuts, ayant trait à la date de l'assemblée générale ordinaire, par le texte suivant : "L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le dernier vendredi du mois de juin à 18 heures."

*Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le jour ouvrable précédent."***DEUXIÈME RESOLUTION: Disposition transitoire.**

L'assemblée constate que l'assemblée générale ordinaire qui s'est prononcée sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 s'est correctement tenue en juin 2022 et décide que l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 se tiendra le 30 juin 2023 à 18 heures.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.***Peter VAN MELKEBEKE**
Notaire